



Miser sur le secteur manufacturier pour augmenter la productivité du Québec

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation pré budgétaire du ministre des
Finances – Budget du Québec 2024-2025

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

2 février 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
<i>MEQ : Qui sommes-nous?</i>	3
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	4
<i>Chantier - Augmenter la productivité</i>	4
<i>Chantier - La main d'œuvre, un défi persistant</i>	4
<i>Chantier - Arrimer l'immigration aux priorités économiques</i>	5
<i>Autres recommandations</i>	5
LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER	6
<i>Un contexte économique incertain</i>	6
<i>Un secteur à transformer pour accroître sa productivité</i>	6
<i>Recherche et développement</i>	7
<i>Transformation numérique</i>	7
<i>Productivité</i>	8
<i>Investissements</i>	8
<i>La pénurie de main-d'œuvre</i>	10
<i>Les postes vacants, une problématique toujours vive</i>	10
<i>Un accès nécessaire à la main-d'œuvre temporaire et étrangère</i>	11
<i>Une pénurie de main-d'œuvre avec des conséquences réelles</i>	12
<i>Exportations : un potentiel de croissance si les conditions sont réunies</i>	12
<i>La décarbonation, un objectif transversal</i>	14
<i>En résumé</i>	14
RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES	15
<i>Chantier - Transformation du secteur manufacturier</i>	15
<i>Chantier - La main-d'œuvre, un défi persistant</i>	19
<i>Chantier - Arrimer l'immigration aux priorités économiques</i>	23
<i>Autres recommandations</i>	25

SOMMAIRE EXÉCUTIF

MEQ : Qui sommes-nous?

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association industrielle au pays, fondée en 1871.

MEQ représente 1 100 manufacturiers à travers le Québec. Le secteur manufacturier québécois emploie plus de 502 300 personnes et représente 12,6 % du PIB ainsi que 86,8 % des exportations. Il a généré des ventes globales de près de 213,2 milliards de dollars en 2022. Le secteur manufacturier est un pilier du développement économique du Québec et de ses régions.

Or, le secteur n'est pas à l'abri des pressions actuelles qui secouent les économies québécoise et canadienne : inflation, pénurie de main-d'œuvre, crise du logement, mise à mal des chaînes logistiques à l'échelle globale, etc. Pour traverser ces perturbations, conserver la robustesse de son économie et combler l'écart de productivité avec l'Ontario¹, le gouvernement du Québec a l'opportunité de poser des gestes pour concrétiser une vision ambitieuse d'un secteur manufacturier plus productif et qui contribue aux objectifs de carboneutralité.

¹ Le secteur manufacturier québécois peut jouer un rôle intéressant pour l'atteinte de cet objectif, notamment en raison d'une importance relative plus importante qu'il joue dans l'économie québécoise que dans l'économie ontarienne. En effet, le secteur manufacturier représente 13% du PIB québécois, pour 11,3% en Ontario.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Comme secteur névralgique de l'économie actuelle, le manufacturier doit pouvoir compter sur le gouvernement pour répondre aux ambitions économiques, énergétiques et sociétales du Québec de demain.

Au terme d'une analyse complète des enjeux et des priorités des entreprises manufacturières, ainsi que des données économiques, MEQ propose onze solutions précises sous trois grands chantiers pour doter le Québec des moyens de ses ambitions.

Chantier - Augmenter la productivité

1. Rehausser le taux du crédit d'impôt C3i
2. Bonifier les crédits d'impôts à la recherche et développement et afin de les rendre remboursables
 - 2.1 *Rehausser les taux*
 - 2.2 *Élargir la base des dépenses admissibles*
 - 2.3 *Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau*
 - 2.4 *Augmenter le taux de crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé à 30%*
 - 2.5 *Simplifier les réclamations*
 - 2.6 *Encourager la recherche et développement et le déploiement de technologie zéro émission admissible dans le secteur ferroviaire*
3. Soutenir financièrement les grands consommateurs d'électricité pour le déploiement des projets d'investissement visant la réduction des gaz à effet de serre, la transition, l'efficacité énergétique et la productivité des entreprises

Chantier - La main d'œuvre, un défi persistant

4. Soutenir activement la formation dans les métiers prioritaires du manufacturier
 - 4.1 *Étendre l'admissibilité des bourses Perspective Québec*
 - 4.2 *Mettre à jour les programmes d'études*
5. Prioriser la formation pour les projets qui visent à rehausser la productivité, peu importe la taille de l'entreprise
6. Prioriser la formation des directeurs d'usine et des gestionnaires en emploi sur les compétences technologiques et environnementales

Chantier - Arrimer l'immigration aux priorités économiques

7. Favoriser la régionalisation de l'immigration par appui financier, complémentaire aux initiatives existantes, afin d'inciter les travailleurs et travailleuses récemment arrivés à s'installer en région
8. Investir dans la francisation des personnes immigrantes

Autres recommandations

9. Prioriser les entreprises déjà établies au Québec dans l'octroi des blocs d'électricité
10. Favoriser l'autoproduction d'énergie chez les industriels en instaurant des tarifs préférentiels pour les entreprises rendant disponible l'énergie qu'elles produisent à Hydro-Québec
11. S'assurer de conclure des contrats interruptibles avec les consommateurs industriels d'ici 2028, qui tiendraient compte des réalités propres à leur production
12. Renouveler les programmes favorisant l'électrification des transports

LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER

Un contexte économique incertain

Les gouvernements du Québec et du Canada ont partagé, dans leur mise à jour économique respective, des prévisions confirmant le ralentissement économique en 2023 et la fragilité des perspectives économiques pour les prochaines années. À titre d'exemple, le ministère des Finances du Québec a modifié son évaluation du taux de croissance du PIB afin de le ramener de 1.4% lors du budget en mars 2023 à 0.7% en novembre 2023. Au niveau fédéral, le gouvernement mise sur une croissance de 0.4% pour 2024, en forte baisse par rapport aux prévisions initiales de 1.5%, ainsi qu'une hausse de 2.2% en 2025.

Au Québec, ce ralentissement se perçoit aussi au niveau des investissements résidentiels et non résidentiels, qui sont en diminution en 2023 respectivement de 18,4% et 1,4%. Enfin, l'inflation au Québec est plus persistante que dans le reste du Canada². Celle-ci devrait demeurer à 3 % ou plus jusqu'au premier trimestre de 2024, avec une moyenne annuelle de 3,8 % en 2023, ce qui concorde avec la hausse des prix mondiaux de l'énergie et les données récentes indiquant que l'inflation sous-jacente persistera. L'inflation devrait baisser en dessous de 3 % au deuxième trimestre de 2024 pour s'établir à 2 % à la fin de 2024, et atteindre en moyenne 2,5 % en 2024 et 2,1 % en 2025.

En d'autres termes, l'incertitude économique perdure. La persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt freineront l'activité économique en 2024. Les impacts de cette nouvelle réalité économique difficile compliquent le développement de certaines entreprises ou fragilisent leur santé économique à long terme. En effet, selon les résultats d'un sondage mené par Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ), 75% des entreprises répondantes sont affectées par la hausse des taux d'intérêt. Les principales conséquences sont une hausse des paiements d'intérêts, un retard ou une annulation d'investissement ou un manque de liquidité.

Un secteur à transformer pour accroître sa productivité

Le gouvernement du Québec a l'ambition de rattraper le retard économique du Québec par rapport à l'Ontario. Actuellement, ce retard, calculé avec le PIB/habitant, est à 13,7% et le gouvernement souhaite le ramener à 10% en 2026 et 0% en 2036. Pour ce faire, il

² <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-11-21/le-quebec-toujours-champion-de-l-inflation.php>

faudra absolument que la productivité des entreprises québécoises, dont celle du secteur manufacturier, augmente.

Recherche et développement

Bien que près d'un dollar sur deux au Québec en matière d'investissement en recherche et développement est réalisée par le secteur manufacturier, il y a eu une stagnation depuis les coupures effectuées par le gouvernement du Québec en 2014 dans les crédits d'impôts à la recherche et au développement.

Dépenses totales au titre de la recherche et développement exécutées au sein de l'entreprise (x 1 000 000) pour le secteur de la fabrication³

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Québec	2671	2866	2679	2 600	2 685	2 655	2 394	2 421	2 563

Malgré les efforts actuellement consentis par les manufacturiers, ceux-ci font face à d'importants défis de modernisation de leurs pratiques, un élément incontournable pour combler le retard de productivité avec l'Ontario.

Transformation numérique

La transformation numérique est généralement déjà entamée. En effet, selon un sondage publié par MEQ en juin 2023⁴, 92% des entreprises ont débuté ou achevé leur processus de transformation. De plus, 68% des entreprises planifient d'investir dans des technologies de fabrication avancées au cours des prochaines années. Cependant, les petites entreprises font face à un plus grand retard en la matière et cela pourrait avoir des conséquences importantes pour leur avenir.

Le sondage démontre que les petites entreprises sont plus réfractaires à entamer le virage de la transformation technologique. En effet, 49% des petites entreprises ne souhaitent pas ou sont indécises à investir dans des technologies de fabrication avancées au cours des trois prochaines années. Elles ont également une moins bonne connaissance que la moyenne des solutions à leur disposition, alors que 63% qualifient leurs connaissances de

³<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2710034101&pickMembers%5B0%5D=1.7&pickMembers%5B1%5D=2.13&pickMembers%5B2%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2016&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20160101%2C20210101>

⁴ <https://meq.ca/2023/06/19/integration-technologique-dans-le-manufacturier-au-quebec-encore-un-defi/>

mauvaises ou acceptables. Rappelons que sur les 14 000 entreprises manufacturières québécoises, près de 13 000 sont des entreprises de moins de 100 employés.

Productivité

La productivité du secteur manufacturier québécois poursuit son rattrapage avec l'Ontario. La productivité, pour tous les secteurs, par heure travaillée au Québec en 2021, était de 54,40\$, comparée à 52,40\$ en 2017. Pour le secteur manufacturier plus spécifiquement, il était de 58,90\$ par heure en 2022 et de 56,70\$ par heure en 2017. En Ontario, il était de 62,10\$ en 2022 et de 63,00\$ en 2017 pour le secteur manufacturier. Pour le Canada, il était de 63,20\$ en 2022 et de 63,40\$ en 2017 (Statistique Canada, 2023)⁵.

Ainsi, la productivité par heure travaillée au Québec s'est améliorée lors des cinq dernières années alors que la productivité ontarienne a légèrement reculé sur la même période. Cependant, en valeur absolue, le Québec reste quand même significativement derrière son voisin, illustrant tout le chemin qui reste à faire.

Investissements

La dernière mise à jour économique démontre que l'incertitude accrue quant aux conditions économiques incite les entreprises à la prudence. On y apprenait que :

- Les investissements non résidentiels des entreprises devraient se replier de 1,4 % en 2023
- Le recul de l'excédent d'exploitation net des sociétés (-6,7 % en 2023) incitera certaines entreprises à repousser leurs projets d'investissements

Les investissements en matériel et outillage étaient en augmentation depuis 2020, mais il y a eu une petite baisse dans le secteur manufacturier entre 2021 et 2022 comme le démontre le tableau suivant :

⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610048001>

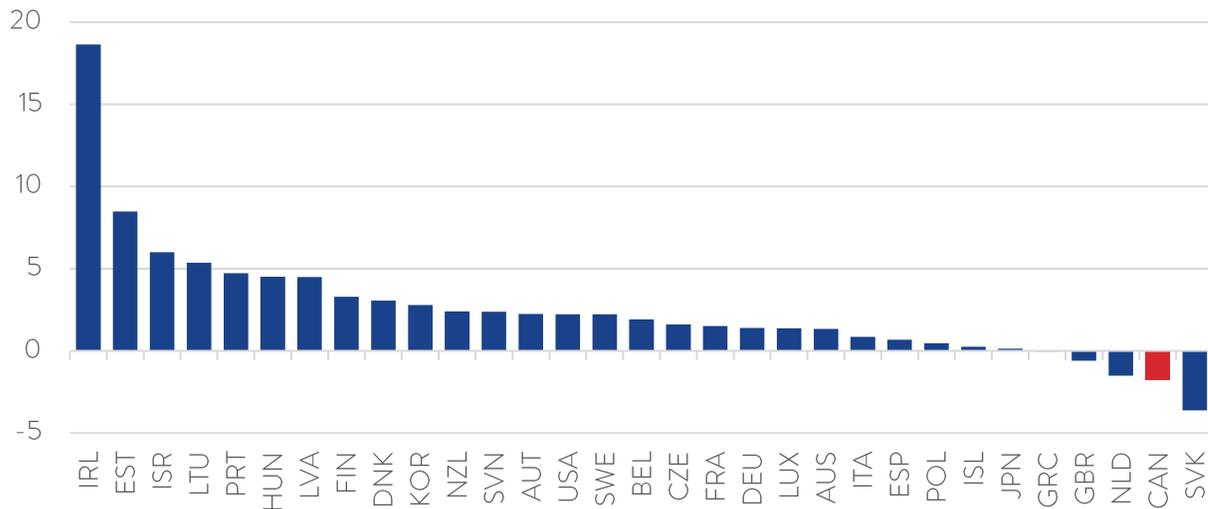
Dépenses en immobilisations (matériel et outillage) non résidentielles
 (x 1000 000)⁶

	Toutes les industries	Toutes les industries, sauf les administrations publiques	Secteur manufacturier
2015	12 141	10 740	2 616
2016	12 746	10 906	2 665
2017	14 149	12 330	2 824
2018	16 243	14 285	3 043
2019	17 118	15 212	3 943
2020	15 557	13 619	3 285
2021	18 103	16 275	4 148
2022	19 879	17 749	4 061

Malgré une hausse globale, le secteur manufacturier connaît une compression depuis 2021 de ses investissements en immobilisations non résidentielles. Pour l'ensemble des entreprises, il est prévu une diminution en 2023 de 6,1%.

L'investissement global du Canada en la matière se classe défavorablement par rapport à ses pairs de l'OCDE. En effet, depuis 2010, le Canada se classe en queue de peloton pour le taux de croissance de l'investissement en machines, équipements et structures parmi un groupe de 31 pays de l'OCDE.

CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS DEPUIS 2010
 (Machines, équipements et structures)



⁶ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/cv.action?pid=3410003501>

La pénurie de main-d'œuvre

Avec le taux de chômage le plus faible au Canada⁷, le Québec doit composer avec d'importants défis de main-d'œuvre, soit un bassin de travailleurs disponibles des plus limités. Le taux de chômage au Québec a quelque peu augmenté en 2003 pour atteindre 4,9% en décembre.

Les postes vacants, une problématique toujours vive

Il y a actuellement 18 575 postes vacants dans le secteur manufacturier au Québec selon les chiffres du troisième trimestre de 2023 dévoilés par Statistique Canada. Bien qu'on dénote une légère diminution en comparaison au deuxième trimestre (21 325), la pénurie de main-d'œuvre est encore l'enjeu qui fait le plus mal aux entreprises manufacturières d'ici.

Postes vacants au Québec, en Ontario et au Canada⁸

	Canada		Québec		Ontario	
	Postes vacants - manufacturier	Part des postes vacants dans le manufacturier vs tous les postes vacants (%)	Postes vacants - manufacturier	Part des postes vacants dans le manufacturier vs tous les postes vacants (%)	Postes vacants - manufacturier	Part des postes vacants dans le manufacturier vs tous les postes vacants (%)
T2 2017	38 650	8,4	11 570	13,8	16 035	8,6
T2 2018	49 235	9,0	16 630	14,3	18 490	9,0
T2 2019	51 125	8,8	19 395	13,8	17 960	8,4
T4 2020	46 975	8,4	17 530	11,8	17 690	8,4
T2 2021	65 905	9,0	25 330	13,0	23 605	8,9
T2 2022	87 040	8,4	31 985	12,6	32 700	8,4
T2 2023	59 300	7,2	21 325	10,6	21 130	7,4
T3 2023	52 195	7,1	18 575	10,6	18 900	7,3

⁷ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410028701>

⁸ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410032601> (données du 2^e trimestre de 2020 non disponibles)

Bien que la situation se soit améliorée, la pénurie de main-d'œuvre est encore le principal frein à la croissance du secteur manufacturier. De plus, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier est significativement plus accentuée au Québec qu'en Ontario ou au Canada. En effet, le Québec compte plus du tiers des postes vacants dans le manufacturier au pays et la situation est pire qu'en Ontario, en valeur absolue. De fait, le taux de postes vacants au Québec (10,6%) est, de loin, supérieur à nos voisins.

D'ailleurs, selon un sondage effectué par MEQ⁹, 86% des entreprises sondées ont affirmé avoir des postes vacants et pour 82% d'entre elles, le nombre de postes vacants n'a pas changé ou a même augmenté dans la dernière année.

Enfin, la pénurie de main-d'œuvre n'affecte pas toutes les entreprises de la même façon. La majorité des entreprises ayant de la difficulté à pourvoir les postes vacants comptent moins de 100 employés, tandis que les entreprises de moins de 250 employés sont plus nombreuses à avoir dû refuser des contrats ou réduire leurs soumissions à cause du manque de personnel.

Un accès nécessaire à la main-d'œuvre temporaire et étrangère

Dans ce contexte, le recours à une main-d'œuvre provenant de l'extérieur du Québec est essentiel pour assurer la pérennité des opérations manufacturières d'ici. Rappelons que le secteur de la fabrication est le deuxième secteur qui a le plus recours aux travailleurs étrangers temporaires, après celui de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse. Ces cinq dernières années, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de plus de 13 fois dans le secteur manufacturier, passant de 1 108 en 2017, à 14 796 en 2022¹⁰. La proportion des travailleurs temporaires étrangers dans le manufacturier est plus importante ici qu'en Ontario :

⁹ PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE: ENCORE LE PRINCIPAL FREIN À LA CROISSANCE DES MANUFACTURIERS – MEC (meq.ca)

¹⁰ https://open.canada.ca/data/fr/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b/resource/ebec102a-ee02-4742-bc56-9897c89ecb57?inner_span=True

Présence des travailleurs étrangers temporaires au Québec, en Ontario et au Canada¹¹

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travailleurs étrangers temporaires, secteur manufacturier	Canada	5 671	4 860	5 932	5 961	9 042	11 443	11 870	32 004
	Québec	651	720	1 108	1 923	3 875	4 800	4 379	14 796
	Ontario	1 307	1 122	1 367	1 482	1 539	1 606	2 172	4 053
Travailleurs étrangers temporaires, Total	Canada	89 416	87 760	97 054	108 056	129 320	123 147	131 746	221 933
	Québec	15 330	20 310	17 608	21 255	33 590	32 959	35 702	66 825
	Ontario	33 273	29 510	38 479	40 434	40 736	40 016	44 338	61 248
Travailleurs étrangers temporaires dans le manufacturier vs le total	Canada	6,34	5,54	6,11	5,52	6,99	9,29	9,01	14,42
	Québec	4,25	3,55	6,29	9,05	11,54	14,56	12,27	22,14
	Ontario	3,93	3,80	3,55	3,67	3,78	4,01	4,90	6,62

Une pénurie de main-d'œuvre avec des conséquences réelles

Les conséquences de cette pénurie de main-d'œuvre pour le manufacturier sont bien réelles. Toujours selon ce même sondage, les entreprises ayant des postes vacants à combler identifient les retards de livraison (49%), les hausses de coûts (41%), les effets néfastes sur la santé mentale du personnel (35%) et les impacts sur les plans d'expansion (32%) comme les principales conséquences de la pénurie de main-d'œuvre.

De plus, 62% de ces entreprises ont également dû refuser des contrats, réduire leurs soumissions ou accuser des pénalités de retard en raison de problèmes de main-d'œuvre dans la dernière année et 45% ont dû repousser ou annuler certains investissements.

Exportations : un potentiel de croissance si les conditions sont réunies

La part du Canada dans le commerce mondial diminue depuis des décennies. Le pays représentait 2,4 % des exportations mondiales en 2022, après avoir atteint un sommet de 5,7 % en 1952.

Les exportations québécoises ont suivi une trajectoire similaire, bien que nous ne disposions de données que depuis le début des années 2000. Ainsi, la part du Québec dans le commerce mondial est passée de 0,7 % en 2002 à 0,4 % en 2022. Au niveau québécois, les exportations stagnent et la perte relative depuis 2018 est de 3% de la

¹¹ <https://open.canada.ca/data/en/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b/resource/e3db2ebf-3281-40ba-b293-1927f9362ded>

valeur du PIB. Le manque à gagner pour l'économie québécoise se calcule donc en milliards de dollars.

Tableau des valeurs des exportations québécoises 2014-2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeurs des exportations québécoise (en million de \$)	92763	95945	96045	97496	101110	99169	90765	94113	94897
% du PIB	23.4	23.9	23.6	23.3	23.5	22.4	21.5	20.9	20,6

Les principales industries exportatrices sont l'aluminium, l'aérospatiale et le pétrole raffiné.

Exportations Totales du Québec - Vers tous les pays en 2022
(En milliers de dollars canadiens)

Industries	Exportations totales
Production et transformation d'alumine et d'aluminium	11,736,765.76
Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	10,231,442.96
Extraction de minerais de fer	5,104,166.88
Raffineries de pétrole	4,983,315.33
Usines de papier	3,677,807.79
Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)	3,529,498.45
Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance	2,734,303.37

Il est intéressant de constater que nos parts de marché ont diminué à l'international au même moment où notre écart de productivité s'accroît. La performance de nos exportateurs et la croissance de ces derniers sur les marchés internationaux est intimement liée à l'augmentation de notre productivité.

Enfin, rappelons que les exportations québécoises dépendent largement et essentiellement des manufacturiers. En effet, lors des 5 dernières années, le secteur manufacturier était responsable de 86,0% à 88,8% des exportations québécoises.

La décarbonation, un objectif transversal

Depuis l'automne 2022, le gouvernement a mentionné à maintes reprises sa volonté d'atteindre des ambitieuses cibles de réduction de GES de 37.5% d'ici 2030 et de carboneutralité d'ici 2050. Ce défi s'inscrit dans un contexte économique, social et environnemental appelant une pluralité d'acteurs gouvernementaux, socioéconomiques et industriels à prendre des décisions dès maintenant, lesquelles entraîneront des répercussions pour les générations à venir.

Les manufacturiers sont perçus comme étant énergivores et polluants. Selon le dernier inventaire des émissions de gaz à effets de serre (GES) du Québec, le secteur industriel est responsable de plus de 30% des émissions de GES du Québec. Pourtant, le portrait est bien moins sombre qu'il n'y paraît en raison des efforts déployés par le secteur manufacturier. Les manufacturiers québécois investissent massivement chaque année en mesures de prévention et de réduction de la pollution, témoignant ainsi de notre engagement à améliorer notre performance environnementale. Avec le déploiement d'innovations technologiques, les entreprises manufacturières ont jeté les bases de leur transition vers des pratiques plus durables et en phase avec l'efficacité énergétique.

Or, il y a encore des freins importants qui ralentissent la nécessaire transition vers la carboneutralité. Tout d'abord, un écart dans la mise en œuvre d'initiatives de réduction des GES entre les PME (13,3%) et les grandes entreprises (33,8%) est significatif. Les principaux freins à l'intégration de pratiques écoresponsables au sein des entreprises québécoises sont le manque de temps (36,3%), le manque d'information pour préparer le processus (35,4%) ainsi que le manque de ressources compétentes (23,0%)¹². Il est à noter que le secteur manufacturier se compare avec l'ensemble des entreprises du Québec au niveau de la transition vers une économie sobre en carbone.

En résumé

Les enjeux vécus par les manufacturiers sont donc réels et méritent que le gouvernement y accorde un intérêt tout aussi réel. En tant que secteur névralgique de l'économie, le manufacturier doit pouvoir compter sur le gouvernement du Québec comme allié pour répondre aux ambitions économiques, énergétiques et sociétales du Québec de demain.

¹² Données tirées de <https://www.quebecnetpositif.ca/barometre-manufacturier>

RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES

Devant les enjeux multifacettes qui touchent l'économie québécoise, des mesures à la pièce seront insuffisantes pour donner aux entreprises manufacturières les coudées franches pour qu'elles contribuent davantage à la réalisation des ambitions économiques du gouvernement.

Une vision d'ensemble de l'économie doit être mise en place pour soutenir cette ambition. MEQ demande donc au gouvernement d'adopter une vision concertée et à long terme pour le secteur manufacturier afin de faire face aux enjeux de main-d'œuvre, d'améliorer la productivité du Québec et de transformer les entreprises afin qu'elles contribuent aux objectifs environnementaux et énergétiques du gouvernement.

Trois chantiers principaux doivent être lancés pour soutenir cette vision, soit la transformation du secteur manufacturier, les enjeux de la main-d'œuvre ainsi que l'immigration.

Chantier - Transformation du secteur manufacturier

Proposition 1

Rehausser le taux de crédit d'impôt C3i

Selon un sondage mené en collaboration avec Desjardins¹³, la majorité des entreprises manufacturières du Québec ont entamé leur processus de transformation numérique. Or, pour 46 % des entreprises sondées, l'accès au financement demeure difficile, ce qui constitue un frein à l'innovation.

Pour générer un effet de levier majeur dans l'économie québécoise, le gouvernement doit réunir les conditions gagnantes pour permettre aux manufacturiers d'investir dans la recherche et le développement de solutions innovantes pour moderniser leurs pratiques. L'entreprise manufacturière fournit déjà des efforts considérables en ce sens et ce, dans un contexte économique et règlementaire difficile.

En ce sens, MEQ a salué la récente annonce du gouvernement, dans sa mise à jour économique de novembre 2023, de reconduire le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), une mesure concrète avec un impact positif et réel pour les entreprises manufacturières. Cela dit, MEQ déplore le fait que le taux bonifié n'ait pas été reconduit.

¹³ <https://meq.ca/2023/06/19/lintegration-technologique-dans-le-manufacturier-au-quebec-encore-un-defi/>

Il faut mettre en place les outils nécessaires pour favoriser l'investissement en cette période d'inflation et de ralentissement économique, voire de récession.

Nous recommandons ainsi un retour du taux du crédit d'impôt applicable aux frais déterminés engagés dans la période du 26 mars 2021 au 31 décembre 2023, à savoir :

- 40 % si ce bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à faible vitalité économique;
- 30 % si ce bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à vitalité économique intermédiaire;
- 20 % si ce bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à haute vitalité économique.

De plus, l'acquisition de logiciels et de l'intégration externe facturée pour l'implantation est reconnue, mais l'effort interne portant sur le développement subséquent et l'interopérabilité des outils avec les autres outils n'est pas considéré actuellement comme une acquisition admissible. À ce titre, cela soutient donc la dépendance aux firmes de technologie de l'information plutôt que la consolidation de ce savoir à l'interne. Le gouvernement du Québec devrait ainsi amorcer une réflexion afin d'inclure des volets spécifiques à l'accroissement des compétences et des investissements internes des sociétés en automatisation, robotisation, valorisation des données et intégration responsables de l'intelligence artificielle.

Proposition 2

Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et développement.

Nous proposons quelques approches pour répondre à notre proposition.

2.1 Rehausser les taux

Pour stimuler l'innovation, nous devons aussi stimuler les investissements en matière de recherche et développement. MEQ milite depuis plusieurs années pour que le gouvernement hausse les taux des crédits d'impôt remboursables à la R&D de 30% à 37,5% et de 14 % à 17,5 %, soit les taux en vigueur avant la réduction effectuée par l'ancien gouvernement libéral en 2014. Des entreprises mentionnent que la baisse des taux en 2014 a eu des impacts permanents sur les projets d'investissement et elles estiment son impact annuel à plusieurs millions de dollars. En effet, certains projets en R-D se sont finalement développés dans d'autres filiales situées ailleurs dans le monde.

Pour être pleinement efficace, les dépenses admissibles devraient inclure les frais généraux et matériaux, minimalement pour les prototypes, les bénéfices marginaux des salaires directs et les dépenses salariales relatives aux essais en usine sur la base du coût de revient, comme le fait le gouvernement fédéral.

2.2 Élargir la base des dépenses admissibles

MEQ demande que les dépenses admissibles au calcul du crédit soient les mêmes qu'au fédéral, ce qui pourrait simplifier les processus et assurer davantage de prévisibilité aux entreprises manufacturières.

Frais généraux et matériaux

Pour rendre le crédit compétitif, les frais généraux et les matériaux devraient donner droit à un crédit d'impôt. Cette mesure donnerait un bon coup de pouce aux entreprises manufacturières en R&D en élargissant la base des dépenses admissibles pour y inclure les pièces dans le cadre des prototypes. Les prototypes coûtent cher à développer et cela permettrait d'absorber une partie de ces coûts.

Bénéfices marginaux des salaires directs

Par ailleurs, étant donné que la législation québécoise est surtout axée sur la main-d'œuvre et la sous-traitance, une mesure simple à ajouter, tant en termes d'application et de vérification, serait les bénéfices marginaux des salaires directs réclamés.

Dépenses de salaires relatives aux essais en usine

De plus, Revenu Québec devrait accepter les dépenses de salaires relatives aux essais en usine (production expérimentale) sur la même base que le fédéral, soit sur la base du coût de revient.

2.3 Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau

MEQ recommande que le crédit d'impôt soit applicable sur le deuxième niveau de sous-traitance, tel que cela se fait au fédéral. En effet, un nombre croissant d'entreprises utilisent des sous-traitants pour réaliser leurs tâches de R&D.

Un exemple de sous-traitance de deuxième niveau est lorsqu'une entreprise fait affaire avec une agence de placement pour ses besoins en main-d'œuvre. La plupart du temps, ces agences ont soit des employés ou des travailleurs autonomes. Lors des vérifications fiscales, Revenu Québec refuse systématiquement les dépenses liées aux travailleurs autonomes engagés par ces agences, car ils se qualifient comme étant des sous-traitants

de deuxième niveau. Notons, par ailleurs, qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, le recours aux travailleurs autonomes est une réalité de plus en plus présente.

Si l'une des préoccupations du gouvernement est que la sous-traitance se fasse à l'étranger, il serait possible d'assurer une intégrité du système en s'inspirant de ce qui se fait actuellement au gouvernement fédéral.

2.4 Augmenter le taux de crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé à 30%

MEQ recommande d'augmenter le taux du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé, qui favorise la collaboration entre plusieurs entreprises, mais qui est également sous-utilisé. Le taux de ce crédit d'impôt est de 14 %, mais il peut varier de 14 % à 30 % dans le cas d'une société sous contrôle canadien. Il aurait lieu de ramener le taux à 30% pour toutes les entreprises qui n'ont pas actuellement droit au crédit majoré dans le but de favoriser davantage l'innovation. En effet, ce crédit d'impôt permet de faire des projets R&D communs et de favoriser l'innovation ouverte, assurant ainsi une plus grande compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux. De grands donneurs d'ordres pourraient ainsi avoir accès à cette majoration et démarrer des projets innovants, créant ainsi une plus grande synergie entre de grandes entreprises et des PME.

2.5 Simplifier les réclamations

Enfin, nous tenons à réitérer que les réclamations sont complexes. À titre d'exemple, Revenu Québec demande les NAS de tous les employés qui sont impliqués dans les projets. Il y aurait lieu de simplifier les réclamations afin de s'assurer que les entreprises investissent moins de temps et d'argent dans ce processus administratif.

2.6 Encourager la recherche et développement et le déploiement de technologie zéro émission admissible dans le secteur ferroviaire

MEQ souhaite que le gouvernement du Québec envisage une nouvelle initiative, similaire aux secteurs des minéraux critiques et des véhicules électriques légers, visant à renforcer les capacités d'innovation et le positionnement stratégique de l'industrie ferroviaire du transport de marchandise dans son effort de décarbonisation.

Proposition 3

Soutenir financièrement les grands consommateurs d'électricité pour le déploiement des projets d'investissement visant la réduction des gaz à effet de serre, la transition, l'efficacité énergétique et la productivité des entreprises.

MEQ rappelle que le Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI) a permis à un grand nombre de manufacturiers qui bénéficient du tarif L de moderniser leurs pratiques industrielles au cours des années.

Nous avons constaté avec surprise et déception, lors de la mise à jour économique, que le programme ne serait pas renouvelé au-delà du 31 décembre 2023. Cette annonce n'a fait l'objet d'aucune consultation en amont et génère beaucoup d'incertitude pour les manufacturiers québécois. Ce manque de prévisibilité et de stabilité ne met pas en place les conditions d'investissement nécessaires chez nos membres. De plus, certains projets d'investissements en cours sont planifiés sur plusieurs années et seront impactés dès 2024.

Nous croyons toujours qu'un tel programme était pertinent et contribue à la transformation des manufacturiers. Dans ces circonstances, nous demandons au gouvernement de s'assurer de continuer de soutenir les entreprises pour faciliter les investissements et l'amélioration de la productivité de façon prévisible et durable.

Nous souhaitons ainsi, dès le prochain budget, que le gouvernement du Québec indique clairement la façon dont il soutiendra les entreprises et leurs projets d'investissement visant la réduction des GES, la transition et l'efficacité énergétique, par l'entremise d'un programme équivalent.

Chantier - La main-d'œuvre, un défi persistant

La pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations des manufacturiers québécois. Bien que le nombre de postes vacants pour le secteur manufacturier ait légèrement diminué, il n'en demeure pas moins que plus de 18 500 emplois étaient à pourvoir au 3^e trimestre de 2023 au Québec¹⁴.

Comparativement à l'Ontario, qui a réussi à réduire sa part des postes vacants au Canada, le Québec peine à mettre en place des mesures structurantes pour attaquer de front cet enjeu. Malgré cela, le gouvernement a coupé l'an dernier plus de 200M\$ dans le budget

¹⁴ Statistique Canada. Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)

du ministère de l'Emploi. Ces coupures compliquent ou ralentissent les efforts des entreprises pour former et requalifier la main-d'œuvre.

MEQ croit que le gouvernement doit miser sur certains métiers prioritaires et un meilleur arrimage avec les compétences technologiques et techniques clés du secteur pour renverser durablement la vapeur. Le soutien à la formation doit être davantage orienté sur l'augmentation de la productivité.

Le développement des compétences est intimement lié à la hausse de la productivité et la création de richesse. Malgré le fait que la pandémie soit passée, les besoins sont grands, compte tenu de la pénurie ainsi que le retard de productivité du Québec envers ses principaux concurrents. Ainsi, MEQ affirme qu'il est primordial que le ministère de l'Emploi ait les sommes nécessaires pour agir plus efficacement sur ces enjeux, notamment en lien avec la formation.

Proposition 4

Soutenir activement la formation dans les métiers prioritaires du manufacturier.

En 2019, le ministre du Travail a lancé son Plan d'action pour la main-d'œuvre (PAMO) pour soutenir les entreprises et les travailleurs. Ce plan évolutif et nourrit par les consultations du ministre a permis d'identifier des métiers prioritaires pour le recrutement et le développement des compétences, en collaboration notamment avec Emploi Québec.

Cette démarche ancrée dans la réalité observée dans les différentes régions du Québec gagnerait à mieux représenter les métiers du secteur manufacturier.

Les métiers suivants sont prioritaires :

Listes des métiers prioritaires¹⁵

CNP	Profession
21301	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
21321	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
22301	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
22302	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
22310	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électrique et électronique

¹⁵ État d'équilibre sur le marché du travail 2023-2027, CPMT, novembre 2023

22312	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
72100	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
72106	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
72400	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles
72422	Électromécaniciens/électromécaniciennes
94132	Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles
94140	Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
94141	Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
95101	Manœuvres en métallurgie
95103	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois
95106	Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons
95107	Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer

Ces 17 métiers prioritaires représentent, à eux seuls, le quart des 502 000 employés du secteur manufacturier et la moitié (10 515 postes) des postes actuellement vacants. Il est ainsi important de mettre en place des mesures ciblées afin de répondre à ce défi, ce qui permettrait d'alléger considérablement la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

Ces métiers offrent d'excellentes perspectives d'emploi. A titre d'exemple, la majorité de ces métiers offrent des salaires médians supérieurs à 26 dollars de l'heure. De plus, ces métiers sont fondamentaux pour plusieurs filières économiques que le gouvernement souhaite développer, comme la filière de la batterie et l'aérospatiale.

4.1 Étendre l'admissibilité des bourses Perspective Québec

Il faudrait apporter des modifications au programme de bourses Perspective Québec, couvrant actuellement certains DEC et les B.Sc en génie, pour s'assurer de rendre admissible la formation de Technologie de la maintenance industrielle (DEC) qui forme les futurs techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels. Ce DEC n'est actuellement pas admissible aux bourses Perspective Québec alors qu'il s'agit d'une formation directement reliée au domaine du génie.

Ensuite, nous souhaitons que le gouvernement étende l'admissibilité à ces bourses aux métiers de la formation professionnelle (DEP) afin d'encourager les inscriptions des jeunes. Plus précisément, trois programmes reliés à la liste des métiers prioritaires

pourraient bénéficier de cet élargissement, soit le DEP en électromécanique de systèmes automatisés, le DEP en techniques d'usinage et le DEP en soudage-montage.

4.2 Mettre à jour les programmes d'études

Enfin, et c'est particulièrement important dans une logique de productivité, il est essentiel de mettre à jour rapidement l'ensemble des programmes d'études afin que la formation des étudiants réponde aux impératifs technologiques du marché du travail. À titre d'exemple, la formation mentionnée préalablement, soit celle de Technologie de la maintenance industrielle, a été mise à jour il y a près de 20 ans et n'est plus en phase avec les avancées technologiques du domaine.

Proposition 5

Prioriser la formation pour les projets qui visent à rehausser la productivité, peu importe la taille de l'entreprise.

La clé du rattrapage économique avec l'Ontario sera une augmentation de la productivité de nos entreprises, notamment celles du secteur manufacturier. Lorsqu'il s'agit d'offrir un support aux entreprises dans leurs projets de formation, MEQ propose au gouvernement de prioriser les projets visant à augmenter la productivité.

Or, on observe que plusieurs manufacturiers se sont vu refuser un support financier d'Emploi Québec alors que leurs projets sont intimement liés à la hausse de la productivité. Il est donc essentiel de corriger le tir afin d'accroître le soutien financier destiné à l'amélioration continue des compétences technologiques et environnementales, et ainsi favoriser la croissance de la productivité.

À titre d'exemple, plusieurs membres ont eu de la difficulté à obtenir de l'aide dans le cadre du programme MFOR dans la dernière année étant donné que ceux-ci avaient plus de 100 employés. Les résultats de mi-année 2023-2024 montrent une baisse marquée pour les entreprises de plus de 100 employés, avec une baisse de 71 % du nombre d'entreprises nouvellement aidées.

En ce sens, il est impératif de s'assurer de prioriser l'augmentation de la productivité dans l'octroi de financement au niveau de la formation. Il s'agit d'une question de cohérence de l'action gouvernementale.

Proposition 6

Prioriser la formation des directeurs d'usine et des gestionnaires en emploi sur les compétences technologiques et environnementales.

Le gouvernement doit prioriser les directeurs d'usine et des gestionnaires en emploi dans l'octroi de ses programmes de subventions. Selon une récente [étude](#) réalisée conjointement avec l'Institut du Québec (IDQ), l'investissement dans la formation de ces gestionnaires apparaît comme une condition incontournable pour favoriser la transformation numérique et verte des entreprises.

Le poste de directeur de la fabrication est le poste le plus répandu dans le secteur manufacturier, avec plus de 32 000 personnes, soit 6 % de l'emploi dans le secteur manufacturier. Une action ciblée sur ce volume de travailleurs permettrait non seulement d'améliorer leurs compétences, mais enclencherait des changements organisationnels durables. Ils jouent un rôle central dans l'adoption de nouvelles technologies et de pratiques environnementalement et socialement responsables.

Chantier - Arrimer l'immigration aux priorités économiques

Nous croyons qu'il faut avoir une planification pluriannuelle à plus long terme permettant une meilleure prévisibilité pour les entreprises. Le calcul des seuils d'immigration doit s'adapter aux besoins et aux réalités du terrain et des régions du Québec. En ce sens, les seuils fixés ne permettront pas de répondre aux besoins actuels et futurs de main-d'œuvre du Québec. Ainsi, plusieurs mesures doivent être mises en place pour pallier cette planification insuffisante.

Proposition 7

Favoriser la régionalisation de l'immigration par appui financier, complémentaire aux initiatives existantes, afin d'inciter les travailleurs et travailleuses récemment arrivés à s'installer en région.

Pour permettre une intégration facilitée des travailleurs et travailleuses qui choisissent de contribuer à l'économie du Québec, MEQ propose d'accentuer les efforts gouvernementaux pour encourager la régionalisation de l'immigration.

Selon les données du gouvernement, de 2016 à 2021, la proportion de personnes immigrantes domiciliées à l'extérieur du territoire de la RMR de Montréal a augmenté de plus d'un point de pourcentage (+ 32 660 personnes). La proportion de personnes

immigrantes non permanentes domiciliées à l'extérieur de la RMR de Montréal a, pour sa part, augmenté de 3,7 points de pourcentage (+ 28 885 personnes)¹⁶.

Ces résultats encourageants démontrent l'importance de poursuivre les efforts pour inciter les immigrants économiques à s'établir partout au Québec, afin de contribuer aux efforts pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre. Pour y arriver, le gouvernement a l'opportunité de rassembler les conditions gagnantes en s'inspirant notamment du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés qui s'installent dans les régions ressources. Par exemple, un soutien pouvant atteindre jusqu'à 3 000 \$ par an, à concurrence d'un maximum cumulable de 10 000 \$ par travailleur, ferait une différence réelle pour stimuler l'installation des immigrants en région.

Proposition 8

Investir dans la francisation des personnes immigrantes.

Le gouvernement du Québec démontre, par ses propres actions, qu'il est possible de franciser les personnes immigrantes qui ne parlent pas français dès leur arrivée. En effet, le gouvernement a bonifié les sommes prévues à la francisation en juillet 2019. Cependant, le gouvernement du Québec doit en faire plus. Les besoins sur le terrain se font encore sentir de façon importante, malgré les investissements supplémentaires.

Les employeurs éprouvent encore cependant plusieurs difficultés. À ce sujet, nous souhaitons sensibiliser le gouvernement à l'effet que la francisation des personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec est une condition importante du succès de leur francisation au Québec et, à terme, du succès de leur intégration professionnelle. En ce sens, nous recommandons trois mesures spécifiques et concrètes afin de favoriser la francisation des personnes immigrantes et d'augmenter le bassin de recrutement :

- De mettre en place des projets-pilotes de francisation en amont lors du recrutement de la main-d'œuvre (ex. : lors des Journées Québec);
- D'élargir l'accessibilité à la francisation avant l'arrivée au Québec pour couvrir les coûts déboursés par les entreprises ou les travailleurs;
- De permettre aux époux ou conjoints de fait des travailleurs d'avoir aussi accès à de la francisation en amont.

¹⁶ La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation, p. 26. Lien url : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

Autres recommandations

Proposition 9

Prioriser les entreprises déjà établies au Québec dans l'octroi des blocs d'électricité.

Améliorer l'accès aux blocs d'électricité est incontournable pour donner aux manufacturiers les ressources nécessaires pour accompagner leur modernisation. Devant la rareté des ressources énergétiques et les besoins croissants du Québec – 150 à 200 TWh supplémentaires pour répondre à la demande d'électricité du Québec d'ici 2050 – il est fondamental que les entreprises qui sont déjà établies au Québec soient considérées prioritairement dans l'octroi des blocs.

Elles sont déjà des employeurs dans l'ensemble des régions et, parfois même, le cœur de certains secteurs du Québec. Si on ne leur permet pas de croître, les économies régionales en pâtiront.

Proposition 10

Favoriser l'autoproduction d'énergie chez les industriels en instaurant des tarifs préférentiels pour les entreprises rendant disponible l'énergie qu'elles produisent à Hydro-Québec.

Nous saluons l'ouverture de Hydro-Québec pour l'autoproduction d'électricité dans son plan d'action présenté à l'automne 2023, visant notamment l'éolien et le solaire. Les entreprises manufacturières font partie de cette solution et ont un intérêt à produire elles-mêmes de l'énergie pour en assurer la disponibilité pour le développement de leurs projets.

Le gouvernement devrait mettre en place la réglementation nécessaire à cette autoproduction, notamment en encourageant par l'instauration de tarifs préférentiels les entreprises qui souhaitent mettre l'épaule à la roue pour développer elles-mêmes de nouvelles capacités énergétiques.

Proposition 11

S'assurer de conclure des contrats interruptibles avec les consommateurs industriels d'ici 2028, qui tiendraient compte des réalités propres à leur production.

Le Québec aurait tout avantage à mettre en place des incitatifs permettant aux entreprises manufacturières d'être encore plus compétitives à l'échelle nationale et internationale, notamment au niveau de la tarification et de l'implantation de pratiques

plus responsables. Cela peut aussi se faire via davantage de flexibilité énergétique en période de pointe, notamment par certains équipements minimisant l'impact sur la production et faciliter l'exécution d'un contrat interruptible.

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a affirmé qu'une hausse des tarifs industriels d'électricité était à venir¹⁷. Dans ces circonstances, la compétitivité globale des entreprises manufacturières risque d'être grandement affectée. Le gouvernement doit donc s'assurer que l'impact sur chacune d'entre elles soit limité.

Proposition 12

Renouveler les programmes favorisant l'électrification des transports

Pour le développement du secteur de l'électrification des transports au Québec, il y a lieu de renouveler, en évitant une période de flottement entre le programme actuel et le programme renouvelé, les programmes [Écocamionnage](#) et le [Programme d'électrification du transport scolaire](#) (PETS) qui viennent à échéance au 31 mars 2024.

- Pour ce qui est d'Écocamionnage, il y a ainsi lieu de maintenir la clause d'achat local qui octroie une bonification pouvant aller jusqu'à 15 % de l'aide financière si les technologies sont assemblées ou fabriquées au Québec.
- En ce qui concerne le PETS, il y a également lieu de maintenir le fait que les autobus scolaires électriques dont l'assemblage a été réalisé au Canada sont admissibles à l'aide financière dans le cadre du programme.

¹⁷ <https://www.journaldequebec.com/2023/11/04/des-hausses-de-tarif-dans-le-commercial-et-lindustriel-a-venir-selon-fitzgibbon>